



BYOD (bring your own device)

Le BYOD signifie que les apprenants apportent en classe leur appareil personnel (ordinateur portable, notebook, tablette, etc.) en plus du matériel scolaire, afin de l'utiliser dans le cadre de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage.

Compétence en matière d'acquisition d'appareils

L'acquisition et l'entretien de l'appareil mobile incombent exclusivement à l'apprenti(e) ou à l'entreprise formatrice et doivent être effectués avant le début de la scolarité

Exigences minimales relatives aux appareils

L'appareil mobile (notebook / ordinateur portable) doit au moins répondre aux spécifications suivantes:

- Système d'exploitation : Windows 10
- Processeur I5 ou équivalent
- 8 GO DE RAM
- 256 GO SSD
- 2 x USB
- Connexion HDMI
- Écran min. 13.3
- Webcam & microphone
- Clavier physique (le clavier électronique sur la tablette ne compte pas)

En option

- Housse de protection
- Touche tactile avec stylet (souhaitable)

Logiciel

Office 365 (Word, Excel, PowerPoint, etc.) est mis gratuitement à disposition par l'école professionnelle des apprentis pour la durée requise..

Questions

Veuillez vous adresser à l'enseignant spécialisé compétent. Les coordonnées se trouvent sous:

<https://www.kaminfeger.ch/fr/berufsschulen>